



Groupement de gendarmerie de la Charente-Maritime : Escroquerie dite « aux faux coursiers »

Le Groupement de gendarmerie de la Charente-Maritime recense, depuis le début de l'année, une dizaine de faits d'escroquerie dite « aux faux courriers » sur l'ensemble du département.

La manière d'opérer est généralement similaire : « La victime reçoit un SMS demandant d'appeler un numéro pour stopper un virement. Elle échange avec un faux conseiller bancaire, qui lui demande de découper sa carte bleue et de la glisser dans une enve-»

l'oppe avec le code, dans sa boite aux lettres. »

Il convient de rappeler qu'il ne faut jamais donner sa carte bancaire à une personne inconnue, qui plus est, avec son code confidentiel qui permet par la suite, aux escrocs des retraits d'argent ou des achats.

Ne surtout pas hésiter à contacter immédiatement la gendarmerie en composant le 17, face à cette situation.

ENEDIS :

Coupe de courant pour travaux

ENEDIS nous informe d'une coupure de courant prévue le mercredi 25 février 2026 de 9 heures 30 à 12 heures 30 aux adresses suivantes :

- Du 4 au 14 La Vieille Verrerie
 - Du 4 au 10, le 18, le 22 et le 6T Chemin de la Grande Verrerie
 - Aux lieu-dits « La Berlièterie » et « La Chagnasse »

Association =

Les fourmis créatives



Après notre précédent atelier crochet, nous vous invitons, samedi 21 février de 14h30 à 17h00 à la salle de la Riorte pour un moment convivial autour de jeux de société et d'un goûter !

Association :

Chez Nini fête l'été !



Association:

Calendrier des compétitions de Ball-Trap



Association :

« Petit récapitulatif des évènements organisés en ce début d'année scolaire » par l'association « Les Enfants de l'Aqueduc »

- **7 décembre** : Vide ta chambre, un grand succès pour les réservations, en quelques jours, la salle était complète. Merci aux parents, aux amis et aux familles pour les délicieux gâteaux et merci à tous pour votre visite.
- **Tombola de Noël** aux prix d'un euro le ticket, a connu un immense succès. Nous remercions les nombreux participants.
- **Venue du Père Noël** dans les classes pour la traditionnelle photo. Le Père Noël en a profité pour donner un présent et des chocolats à tous les enfants.
- Cette année pour Noël, nous avons opté pour **une séance de cinéma** offerte à l'ensemble du RPI, « mission Père Noël » pour les plus grands, et pour les élèves de maternelles « la petite fanfare de Noël ».

Dates à retenir :

- **8 mars** : Vide ta chambre (salle des fêtes de Vénérard)
- **1er mai** : Brocante du muguet
- **27 juin** : Kermesse (salle municipale de Le Douhet)

Rappel collecte Croq Papier :

Cette prestation est devenue payante, l'association ne peut donc plus faire venir les bennes. Le coût est beaucoup plus élevé que le montant des collectes.

Vous pouvez toutefois déposer vos papiers/cartons (tous types de cartons) directement chez Croq Papier, entre 13 heures et 15 heures, en donnant le code de l'association : 1750.

L'équipe des enfants de l'Aqueduc.

Association :

Association « Motobécane Club de France » en partenariat avec le « Club Saintongeais de Véhicules d'Epoque de Saintes »

Le samedi 2 mai 2026, l'association Motobécane Club de France, en partenariat avec le Club Saintongeais de Véhicules d'Epoque de Saintes, organise son 29e rassemblement international de Motobécane.

Le public est accueilli le vendredi 1er mai à partir de 15 heures et le samedi 2 mai à partir de 17 heures à la salle du Val de la Jarretière, afin de venir contempler ces mythiques vieilles bécanes.



Association :

Le Douhet en Fête organise une pièce de théâtre



Association :

Générations Mouvement de Saint-Vaize et Le Douhet

La route, c'est l'affaire de tous ... et à tout âge.

Parce que les règles évoluent régulièrement.

Parce qu'un rappel peut être important pour garder les bons réflexes et réduire les risques.

Parce que bien circuler, c'est avant tout, continuer à profiter de sa liberté.

Les associations Générations Mouvement de Saint-Vaize et Vénérand vous convient à une réunion qui se tiendra le mardi 24 mars 2026 à 14 heures 30 à la salle municipale de Vénérand.



Association :

Le Douhet en Fête organise un week-end au ski !

L'association « Le Douhet en Fête » organise les 28 et 29 mars 2026 un week-end au ski à Barèges .

Le prix est de 120 €.

Voici le déroulé du week-end :

- Départ le samedi matin à 2 heures devant la mairie de LE DOUHET (en travaux, possibilité de laisser les voitures sur les parkings).
- Arrivée à BAREGES Centre le Hameau Rollot vers 8 heures - petit déjeuner.

Navette pour les pistes toutes les 20 mn.

Possibilité de prendre les forfaits remontée mécanique à l'avance :

Tarif adulte 2 jours **107 €** prix par personne TTC

Tarif adulte 1 jour **54 €** prix par personne TTC

Tarif jeune jusqu'à 17 ans inclus 2 jours **84 €** prix par personne TTC

Tarif jeune jusqu'à 17 ans inclus 1 jours **43 €** prix par personne TTC

- Possibilité de louer du matériel sur place (au Centre) ski, snow, chaussures, bâtons, casque.
- Possibilité d'emmener votre matériel

Pour les non skieur, navette toutes les 20 minutes pour BAREGES ville et Balnéo, restaurants disponibles.

- Repas du samedi midi à votre charge
- Samedi soir diner tous ensemble au Centre
- Hébergement dans un gîte chambre de 4 à 6 personnes (surement à définir sur place)
- Dimanche matin petit déjeuner (horaire à préciser par le centre)
- Dimanche skieur et non skieur même organisation que la veille
- Repas dimanche midi à votre charge.

- **Retour (et oui tout à une fin)**
- **Départ 16h45 RDV au centre (skieur : attention à anticiper le retour matériel)**
- **Repas du dimanche soir pique nique sur la route (enfin sur le trottoir ou aire de repos)**
- **Arrivé à LE DOUHET vers 23 heures.**

Merci de réserver vos places ainsi que les **remontées mécaniques** via le formulaire ci-joint, de le retourner à la mairie (3 Route de St Jacques-de-compostelle 17100 LE DOUHET) ou au 2 Les Marionnaux 17100 LE DOUHET, accompagné des chèques à l'ordre de « Le Douhet en Fête » impérativement avant le 20 mars 2026.

Toutes inscriptions sans règlement ne seront pas prises en compte.

Week-End à la neige



28 et 29
mars 2026

120€ / personne



BARÈGES

Centre "Le Hameau ROLLOT"

(Hébergement dans un gîte avec chambres de 4 à 6 personnes)

Samedi 28 mars

- Départ de la mairie 2h00 du matin
- Arrivée à Bareges vers 8h00 avec petit déjeuner compris
- Journée libre avec navette pour les pistes toutes les 20 min
- Déjeuner à votre charge
- Diner au Centre inclus

Dimanche 29 mars

- Petit-déjeuner inclus
- Journée libre avec navette pour les pistes toutes les 20 min
- Déjeuner à votre charge
- Départ à 16h45 du Centre
- Arrivée vers 23h00 à LE DOUHET, avec pique-nique inclus sur la route

Navette toutes les 20min pour visiter la ville de BAREGES, Balnéo, Restaurants ...

Bulletin d'inscription:

Nombre de participants :

Noms et prénoms des participants:

.....
.....

Tel: Mail:

Supplément forfait remontées mécaniques	Nombre
Adulte 2 jours	+ 107€ / personne
Adulte 1 jour	+ 54€ / personne
jeune 17 ans inclus 2 jours	+ 84€ / personne
jeune 17 ans inclus 1 jour	+ 43€ / personne

Location de matériel sur place (ski, snow, chaussures, bâtons...)

Paiement à l'inscription en chèque:

- 1 chèque d'acompte de 50€ par personne (non remboursable)
- plus le solde en 1 ou plusieurs chèques à votre convenance
- à l'ordre "le douhet en fête"

Bulletin d'inscription et chèques de réservation à envoyer par courrier à:

- M. Pascal CHARRON, 2 les Marionnaux 17 100 LE DOUHET
- ou à la mairie, 3 Route de St Jacques de Compostelle 17 100 LE DOUHET

Contact:
ledouhetenfete@laposte.net

Environnement :

Les déchets verts

En Charente-Maritime, l'emploi du feu à l'extérieur est strictement réglementé par l'arrêté préfectoral du 02 décembre 2020. Cette réglementation s'applique dans tout le département et concerne tous les usages de feu.

Avant de brûler des déchets verts en extérieur, le responsable du feu doit, déposer en mairie de la commune concernée, au moins 5 jours ouvrés à l'avance, un formulaire de demande pour le brûlage de déchets verts.

Des prescriptions sont à respecter en cas de feu autorisé par le maire de la commune :

- s'assurer, avant la mise à feu, que la journée n'est pas en période de risque incendie de niveaux sévère, très sévère ou exceptionnel.
- Vérifier que les prévisions météorologiques sont comptables avec le brûlage.
- Le foyer doit être circonscrit de manière à éviter tout risque de propagation ; il ne doit pas se trouver à l'aplomb de branches d'arbre et son pourtour doit être nettoyé de tous végétaux combustibles et labouré ou décapé sur une largeur de 5m.
- Les foyers sont éloignés des lignes électriques et téléphoniques et situés à plus de 50m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique.
- Le volume des entassements de végétaux à incinérer est compatible avec une durée d'incinération limitée : le tas ne doit pas dépasser 5m de diamètre et 2m de hauteur.

→ Les mises à feu ne sont pas réalisées à l'aide de dispositifs inappropriés (vieux pneu, huile de vidange...)

→ Une équipe de surveillance et les moyens d'extinction sont en place avant l'allumage, pour la durée de l'opération et jusqu'à l'extinction complète du feu.

→ Pour les dérogations au brûlage, le foyer ne doit pas débuter avant 9 heures et doit être éteint avant 16 heures.

Nous tenons à rappeler que le feu est placé sous la responsabilité du propriétaire du terrain ou de ses ayants-droits. En cas de non respect de la réglementation, les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4ème classe. Il en est de même, si lors d'un contrôle des services de l'Etat, vous ne pouvez pas présenter l'autorisation du maire de la commune.

En effet, cette autorisation est envoyée directement aux services de gendarmerie et au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime. **Nous vous informons que des contrôles ont été réalisés sur la commune.**

Environnement :

Broyeur pour les végétaux

Dans une démarche de gestion durable des déchets verts, la commune prévoit la location prochaine d'un broyeur de végétaux.

Afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier, la commune proposera un service de broyage à domicile, par le biais d'un passage organisé en porte-à-porte, pour les habitants qui en auront besoin.

Les personnes intéressées seront invitées à s'inscrire sur une liste en mairie. Une fois le calendrier établi, les services de la mairie recontacteront les inscrits pour préciser la date de passage du broyeur.

Pour le bon déroulement de l'opération, il est précisé que :

- Les végétaux à broyer devront être déposés à proximité immédiate de l'entrée de la propriété
- Les agents communaux n'entreront pas à l'intérieur des parcelles privées avec les engins.

Pourquoi broyer ses tailles de haies et branches d'arbres ?



LES AVANTAGES DU BROYAT

- Après la taille des haies et des arbres, broyer les branches permet d'obtenir un broyat que l'on peut utiliser en **paillage** ou en **compostage** (matière brune sèche) dans son jardin.
- Je réduis la quantité de déchets verts amenées à la déchetterie tout en les valorisant dans mon jardin ou mon potager.

Environnement : Le tri des biodéchets

Un nouveau bac marron, dédié au tri des biodéchets, est désormais installé au point d'apport volontaire situé près de la salle du « Val de la Jarretière ».

Ce conteneur est mis à disposition de tous les habitants de la commune.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Il s'agit de tout déchet composé à 100% de matière organique comme :

- Reste de repas
- Epluchures de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs
- Marc de café
- Sachet de thé
- Essuie-tout usagé
- Pain
- Fleurs fanées
- Croûtes de fromage
- Restes de viandes
- Poissons et crustacés



Important : seuls les sacs biodégradables sont autorisés dans ce bac.

Déchets interdits dans ce bac biodégradables :

- plastique
- Métal
- Emballage
- Aliments emballés
- Litière

Pour faciliter vos dépôts, des bio-seaux sont disponibles gratuitement en mairie.

Prochainement, le service déchet de Saintes Grandes Rives l'Agglo mettra à disposition des sacs biodégradables au prix de 6€ les 100 sacs. Ils seront facturés sur votre prochaine facture.

Communication : Panneau Pocket

Nous vous rappelons que vous pouvez rester informé de toutes les nouveautés de la commune grâce à l'application « Panneau Pocket » !

Ce n'est pas moins de 385 smartphones ou tablettes qui possèdent Le Douhet dans leurs favoris !

Si ce n'est déjà fait, téléchargez cette application qui est un moyen d'information instantané !



Tourisme : Parcours de randonnée sur la commune

Grâce à l'application LOOPI, vous pouvez découvrir un parcours de randonnée sur notre commune !

Vous y retrouverez les balises installées par la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Prochainement, un pupitre d'information sera installé devant la mairie !



Réhabilitation et mise aux normes de la mairie :

Le plan de financement des travaux de la mairie

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Bureau d'études	55 789.63 €	Subvention « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » - Préfecture 17	70 291.57 €
Réactualisation des montants du Lot n° 1 au Lot n° 12	317 339.37 €	Subvention « Conseil Départemental »	00.00 €
		Subvention au titre du « fonds de concours » - CDA de Saintes	21 166.37 €
		Autofinancement	281 671.06 €
TOTAL HT	373 129.00 €	TOTAL HT	373 129.00 €

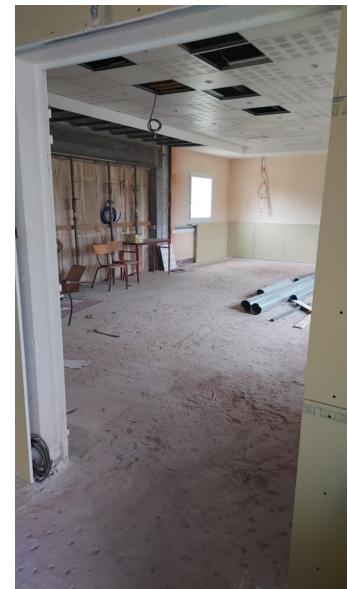
Point sur les travaux de la mairie

Après la phase de démolition rendue nécessaire par l'état dégradé du bâtiment, les travaux de rénovation de la mairie se poursuivent activement. Le chantier est désormais entré dans une nouvelle étape, avec la reconstruction progressive des espaces.

La pose des cloisons est en cours, permettant de redessiner concrètement l'agencement du futur secrétariat. Les travaux d'électricité et de chauffage ont également débuté afin de garantir des installations modernes, performantes et conformes aux normes en vigueur.

Par ailleurs, les fondations et la dalle béton de l'extension ont été coulées. Cette avancée majeure permet désormais de visualiser la superficie du futur espace secrétariat, qui offrira un cadre plus spacieux, fonctionnel et mieux adapté à l'accueil du public.

Dans la salle du conseil municipal et des mariages, une grande ouverture a également été réalisée, apportant davantage de luminosité et une meilleure circulation des espaces. Un important travail de rafraîchissement y sera prochainement engagé afin d'améliorer le confort et l'esthétique de cette salle emblématique de la vie communale.



Extension du secrétariat

Espace secrétariat

Espace bureau du maire

Salle du conseil municipal

